



représentation  
fédéralisme

**innovation sociale**

formation  
international  
jeunesse

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2014

## **European School of Law : l'université Toulouse 1 oublie-t-elle sa mission de service public?**

Mardi 4 novembre, Bruno Sire, président de l'université Toulouse 1 (UT1) Capitole proposera la création du Diplôme Universitaire (DU) « Études Européennes », rattaché à l'«European School of Law», et ce, malgré l'opposition d'une grande partie de la communauté universitaire, en premier lieu celle des élus étudiants Bouge ta Fac de l'ARES et de l'AGEMP, fédérations adhérentes à la FAGE.

**Plus qu'un projet idéologiquement révoltant, mettant en place une sélection à l'entrée et des frais d'inscriptions de 3 500€, sans exonération possible pour les étudiants boursiers, ce projet est illégal.**

En effet, l'obligation de réaliser un stage de minimum 6 mois en entreprise est illégal au regard de la loi relative à l'encadrement des stages adoptée par le Parlement cet été. Ce vote ne doit donc pas constituer un blanc-seing confié à l'UT1. **De plus cette formation vient en confrontation avec des formations déjà dispensées par l'université, ne respectant pas l'esprit de cohérence pédagogique des sites universitaires exigée par le cadre national des formations.**

Pour seule réaction aux condamnations des élus étudiants, Bruno Sire déclarait samedi dans les colonnes de la Dépêche du midi, qu'un étudiant se devait de régler des frais d'inscription égaux au coût de leurs études. Il s'agit là d'une totale négation du service public d'enseignement supérieur.

**Non content de remettre en question la logique de financement public de l'enseignement supérieur, Bruno Sire semble être convaincu que l'avenir de l'enseignement supérieur doit se dessiner dans une logique élitiste.**

La FAGE, l'ARES et l'AGEMP appellent les membres de la communauté universitaire de l'université Toulouse 1 à ne pas succomber aux sirènes de la sélection. Les élus Bouge ta Fac s'opposeront quant à eux à cette initiative qui ne peut que rappeler le projet similaire HEAD –Hautes Ecoles Appliquées en Droit– de l'université Paris 1, rejeté à l'époque par la FAGE et ses fédérations.

L'avenir de l'enseignement supérieur ne doit pas passer par la mise en place de diplômes d'universités, échappant à toutes formes de régulation tarifaire et pédagogique. L'université Toulouse 1 ne doit pas faire le choix sordide de l'Université Paris Dauphine de se détourner de sa mission de service public.

**La FAGE, l'ARES et l'AGEMP appellent le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à condamner ce projet illégal et non conforme à l'ambition d'un système de formation supérieur ouvert à tous et garant de la réussite du plus grand nombre.**

### contacts presse

**Yoann Conan**

Attaché de presse de la FAGE

06 75 33 79 30

yoann.conan@fage.org

**Alexandre Leroy**

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

president@fage.org

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFU, membre de l'ESU et du CNAJEP